

CONVENTION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier, entre le Lycée des Monts du Lyonnais et la famille de

en classe de

En tant que Régime

1. FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont de **75 €**. Ils doivent être retournés impérativement avec le dossier d'inscription dûment complété.
- En cas de désistement, les frais de dossier restent acquis par l'établissement

2. PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LA VALIDATION DE CERTIFICATIONS OU DIPLÔME

- Pour les élèves de CAP et les élèves de Bac pro logistique, **une participation aux frais de 20 € (10 euros en CAP1, 10 euros en CAP2, 10 euros en première bac pro logistique/transport, 10 euros en Terminale Bac pro Logistique/transport)** est demandée pour la formation de Sauveteur Secourisme du Travail et l'obtention du diplôme correspondant. Tarif pour passer cette certification en candidat libre : 140 euros minimum.

- Les élèves de Bac Pro Logistique/transport suivent une formation préparatoire pour passer l'attestation de formation et d'évaluation à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté n° 1, 3 et n° 5. Cette attestation est valable pendant 5 ans à compter de la délivrance du diplôme. Le coût réel pour valider cette attestation en candidat libre est de 300,00 € Toute candidature non retenue ou abandon de scolarité en cours de formation donnera lieu au remboursement de ces frais. Une participation aux frais de 70 € par an est demandé aux familles.

- Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement après inscription aux formations.

3. CONTRIBUTION DES FAMILLES

◆ FRAIS DE SCOLARITE

La scolarité permet de couvrir les frais non pris en charge par l'Etat ou le Conseil Général, notamment ceux liés à l'entretien des biens immobiliers, aux constructions, à l'achat de mobilier et matériel professionnel, indispensables à de bonnes conditions de travail.

Ils couvrent les frais fixes, à savoir les frais postaux, les fournitures, les documents et le matériel distribués aux élèves.

◆ FRAIS LIES AUX ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Une avance « voyage et sorties scolaires » d'un montant de 125 € année est demandée aux familles pour financer :

- Partiellement un voyage pédagogique **avec une ou plusieurs nuits à l'extérieur (un complément financier pourra être demandé aux familles)**
- En totalité les sorties pédagogiques ponctuelles avec déplacement.

◆ FRAIS LIES AUX ETUDES SURVEILLEES

Une étude surveillée est proposée gratuitement à tous les élèves de 16h45 à 17h45 sauf le vendredi.

En s'inscrivant à ce service, **l'élève s'engage par trimestre.**

EXTERNE

		CAP EPC		Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3PMET	1ère année	2ème année	2nde	1ère	Tle	2nde	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	850 €	960 €	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €	1 180 €	1 180 €	1 180 €
SST		10 €	10 €						
Avance voyages / Sorties pédagogiques	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €
Total	975 €	1 095 €	1 095 €	1 235 €	1 235 €	1 235 €	1 305 €	1 305 €	1 305 €
Acompte ²	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €
Total restant dû	805 €	925 €	925 €	1 065 €	1 065 €	1 065 €	1 135 €	1 135 €	1 135 €
Mensualités de sept.2024 à juillet 2025 (11 mois)	73,18 €	84,09 €	84,09 €	96,82 €	96,82 €	96,82 €	103,18 €	103,18 €	103,18 €

			Bac Pro Logistique - Transport		
	CS NSO	CAP OOL	2nde	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	850 €	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €
SST/CACES		70 €	70 €	80 €	80 €
Avance voyages / Sorties pédagogiques		125 €	125 €	125 €	125 €
Total	850 €	1 155 €	1 305 €	1 315 €	1 315 €
Acompte ²	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €
Total restant dû	680 €	985 €	1 135 €	1 145 €	1 145 €
Mensualités de sept.2024 à juillet 2025 (11 mois)	61,81 €	90 €	103,18 €	104,10 €	104,10 €

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque : En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive)

ELEVES DEMI – PENSIONNAIRES

Formule 4 Jours

	CAP EPC			Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3PMET	1ère année	2ème année	2nde	1ère	Tle	2nde	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	850 €	960 €	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €	1 180 €	1 180 €	1 180 €
SST		10 €	10 €						
Avance voyages / Sorties pédagogiques	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €
SELF ² tous les jours sauf le mercredi	715 €	690 €	690 €	690 €	690 €	690 €	690 €	690 €	715 €
Total	1 690 €	1 785 €	1 785 €	1 925 €	1 925 €	1 925 €	1 995 €	1 995 €	2 020,00 €
Acompte ²	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €
Total restant dû	1 520 €	1 615 €	1 615 €	1 755 €	1 755 €	1 755 €	1 825 €	1 825 €	1 850 €
Mensualités de sept.2024 à juillet 2025 (11 mois)	138,18 €	146,82 €	146,82 €	159,55 €	159,55 €	159,55 €	165,90 €	165,90 €	168,18 €

	Bac Pro Logistique - Transport				
	CS NSO	CAP OOL	2nde	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	850 €	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €
SST/CACES		70 €	70 €	80 €	80 €
Avance voyages / Sorties pédagogiques		125 €	125 €	125 €	125 €
SELF ² tous les jours sauf le mercredi	382 €	690 €	690 €	690 €	690 €
Total	1 232 €	1 845 €	1 995 €	2 005 €	2 005 €
Acompte ²	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €
Total restant dû	1 062,00 €	1 675 €	1 825 €	1 835 €	1 835 €
Mensualités de sept.2024 à juillet 2025 (11 mois)	96,54 €	152,27 €	165,90 €	166,81 €	166,81 €

¹La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, les repas seront remboursés à hauteur de 4.50 euros/jour.

ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Formule 5 jours

	CAP EPC			Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3PMET	1ère année	2ème année	2nde	1ère	Tle	2nde	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	850 €	960 €	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €	1 180 €	1 180 €	1 180 €
SST		10 €	10 €						
Avance voyages / Sorties pédagogiques	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €
SELF ² tous les jours	890 €	860 €	860 €	860 €	860 €	860 €	860 €	860 €	890 €
Total	1 865 €	1 955 €	1 955 €	2 095 €	2 095 €	2 095 €	2 165 €	2 165 €	2 195,00 €
Acompte ²	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €
Total restant dû	1 695 €	1 785 €	1 785 €	1 925 €	1 925 €	1 925 €	1 995 €	1 995 €	2 025 €
Mensualités de sept.2024 à juillet 2025 (11 mois)	154,10 €	162,27 €	162,27 €	175,00 €	175,00 €	175,00 €	181,36 €	181,36 €	184,09 €

	Bac Pro Logistique - Transport			
	CAP OOL	2nde	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €
Avance voyages / Sorties pédagogiques	125 €	125 €	125 €	125 €
SST/CACES	70 €	70 €	80 €	80 €
SELF ² tous les jours	860 €	860 €	860 €	860 €
Total	2 015 €	2 165 €	2 175 €	2 175 €
Acompte ²	-170 €	-170 €	-170 €	-170 €
Total restant dû	1 845 €	1 995 €	2 005 €	2 005 €
Mensualités de sept.2024 à juillet 2025 (11 mois)	167,72 €	181,36 €	182,27 €	182,27 €

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, les repas seront remboursés à hauteur de 4.50 euros/jour.

ELEVES INTERNES 4 nuits

La participation « internat » comprend :

- L'hébergement
- La nourriture : 4 petits déjeuners, 5 déjeuners, 4 diners, 4 goûters par semaine.
- La participation financière pour les activités du mercredi après-midi et des soirées.
- La participation financière pour les sorties organisées.
- Les études surveillées

	CAP EPC			Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3PMET	1ère année	2ème année	2nde	1ère	Tle	2nde	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	850 €	960 €	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €	1 180 €	1 180 €	1 180 €
VOLTAIRE/SST		10 €	10 €						
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €
Participation internat ²	3 510 €	3 330 €	3 330 €	3 330 €	3 330 €	3 330 €	3 330 €	3 330 €	3 400 €
Total scolarité + voyage + pension complète	4 485 €	4 425 €	4 425 €	4 565 €	4 565 €	4 565 €	4 635 €	4 635 €	4 705,00 €
Acompte ^{3&4}	-270 €	-270 €	-270 €	-270 €	-270 €	-270 €	-270 €	-270 €	-270 €
Total restant dû	4 215 €	4 155 €	4 155 €	4 295 €	4 295 €	4 295 €	4 365 €	4 365 €	4 435 €
Mensualités de Septembre 2024 à août 2025 (12 mois)	351,25 €	346,25 €	346,25 €	357,91 €	357,91 €	357,91 €	363,75 €	363,75 €	369,58 €

	Bac Pro Logistique - Transport			
	CAP OOL	2nde	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €
SST/CACES	70 €	70 €	80 €	80 €
SST/CACES Avance voyages / Sorties pédagogiques	125 €	125 €	125 €	125 €
SELF ² tous les jours	3 330 €	3 330 €	3 330 €	3 330 €
Total	4 485 €	4 635 €	4 645 €	4 645 €
Acompte ²	-170 €	-270 €	-270 €	-270 €
Total restant dû	4 315 €	4 365 €	4 375 €	4 375 €
Mensualités de sept.2024 à juillet 2025 (12 mois)	359,58 €	363,75 €	364,58 €	364,58 €

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ & ⁴ Les acomptes scolarité et Internat seront intégralement remboursés pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive de l'établissement scolaire ou de l'internat).
- **Important : si l'élève quitte l'internat en cours d'année pour des raisons personnelles, tout en restant scolarisé au Lycée des Monts du Lyonnais, la totalité de la facture annuelle sera due.**
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, un remboursement forfaitaire de 20 euros/jour sera opéré.

ELEVES INTERNES 3 nuits

Cette formule permet à l'élève de quitter l'établissement après le déjeuner du mercredi midi pour réintégrer l'établissement le jeudi matin à la 1^{ère} heure de cours.

La participation « internat » comprend :

- L'hébergement
- La nourriture : 3 petits déjeuners, 5 déjeuners, 3 dîners, 3 goûters par semaine.
- La participation financière pour les sorties et/ou soirées organisées.
- Les études surveillées.

	CAP EPC			Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3PMET	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	850 €	960 €	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €	1 180 €	1 180 €	1 180 €
VOLTAIRE/SST		10 €	10 €						
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €	125 €
Participation internat ²	3 260 €	3 080 €	3 080 €	3 080 €	3 080 €	3 080 €	3 080 €	3 080 €	3 130 €
Total scolarité + voyage + pension complète	4 235 €	4 175 €	4 175 €	4 315 €	4 315 €	4 315 €	4 385 €	4 385 €	4 435,00 €
Acompte ^{3 & 4}	-270 €	-270 €	-270 €	-270	-270	-270	-270 €	-270 €	-270 €
Total restant dû	3 965 €	3 905 €	3 905 €	4 045 €	4 045 €	4 045 €	4 115 €	4 115 €	4 165 €
Mensualités de Septembre 2024 à août 2025 (12 mois)	330,41 €	325,41 €	325,41 €	337,08 €	337,08 €	337,08 €	342,91 €	342,91 €	347,08 €

	Bac Pro Logistique - Transport			
	CAP OOL	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	960 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €
SST/CACES	70 €	70 €	80 €	80 €
SST/CACES Avance voyages / Sorties pédagogiques	125 €	125 €	125 €	125 €
SELF ² tous les jours	3 080 €	3 080 €	3 080 €	3 080 €
Total	4 235 €	4 385 €	4 395 €	4 395 €
Acompte ²	-170 €	-270 €	-270 €	-270 €
Total restant dû	4 065 €	4 115 €	4 125 €	4 125 €
Mensualités de sept.2024 à juillet 2025 (12 mois)	338,75 €	342,91 €	343,75 €	343,75 €

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

^{3 & 4} Les acomptes scolarité et Internat seront intégralement remboursés pour tout désistement avant le 2 juillet 2024 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive de l'établissement).
- **IMPORTANT : Si l'élève quitte l'internat en cours d'année pour des raisons personnelles, tout en restant scolarisé au Lycée des Monts du Lyonnais, la totalité de la facture annuelle sera due.**
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, un remboursement forfaitaire de 20 € par nuitée sera opéré.

4. REMARQUES IMPORTANTES

En cas de non-paiement, après lettres de rappel, l'établissement se réserve le droit :

- de passer l'élève externe,
- de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante,
- de faire appel à une société de recouvrement pour le paiement de la totalité des sommes restant dues pour l'année 2024/2025 (facture annuelle) sauf si la famille a pris contact avec notre établissement pour qu'une solution amiable soit trouvée.

Cette convention financière doit être rendue au Lycée, dans le dossier d'inscription, elle sera signée électroniquement par le représentant légal, signature qui atteste qu'il en a eu connaissance et qu'il l'accepte.

Mme PLAISANCE
Cheffe d'Établissement



Lu et approuvé.

Ce document sera signé électroniquement lors de la validation de votre dossier d'inscription.